

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220124-D_24_01_22_07b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2022

Affichage : 17/02/2022

Délibération n°24-01-2022-007

1.7 Actes spéciaux et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 24 janvier 2022*

Date de convocation	18 janvier 2022
Date d'affichage	18 janvier 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	50 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 24 janvier à 18h00
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Tuffé Val de la
Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS,
M. Pascal BOURGOIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE,
M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER,
M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme
Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard
GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick
NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI,
M. Laurent PHILIBERT, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU,
Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme
Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 3 - M. Guy CHEVAUCHER représenté par M. Philippe BLAVETTE,
M. Jean DUMUR représenté par M. Joël MONCHÂTRE, Mme Nadège PIOGER représentée par M.
Christophe NORMAND.

Pouvoirs : 11 – Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL,
M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, M. Régis BREBION ayant donné
pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à
M. Alain CRUCHET, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme
Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Bénédicte MARCHAIS
ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M.
Nicolas CHABLE, M. Didier TORCHÉ ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT,
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme
Jeannine VENDÔME ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET.

Etaient excusés : 5 - M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE,
Mme Myriam MORAND, M. José PLANS.

Secrétaire de séance : M. Xavier TERRIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

SALLES DE SPORTS : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DU LUART

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge des Solidarités, de la Jeunesse et des Sports,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- la commune du Luart assure pour le compte de la CCHS l'entretien de la salle de sports communautaire au Luart ;
- les missions à exécuter et les éléments d'information relatifs aux personnels mis à disposition sont mentionnés dans le tableau ci-après :

	Interventions	Qui	Temps consacré / an
Commune du LUART	Service technique : entretien courant de l'équipement, collecte et transmission à la CCHS des données techniques liées notamment au chauffage de l'équipement, réalisation des tontes, de l'arrosage et du fleurissement	adjoint technique principal 2 ^e classe	28 jours
	Service administratif : remise des clefs de manière occasionnelle Suivi et mise en œuvre de la convention	adjoint d'animation territorial rédacteur principal 1 ^{ère} classe	30 jours 1 jour

PREND ACTE que la convention de gestion susvisée est arrivée à échéance au 31/12/2021.

APPROUVE la reconduction de cette convention de mise à disposition de services dans le cadre de la gestion de la salle de sport pour une nouvelle durée de 3 ans.

AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout acte relatif à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 24 janvier 2022

Pour extrait conforme

Le 25 janvier 2022

Le Président

M. Didier REVEAU